

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : TECHNIK - DEBOUCHEUR TOILETTES ET EGOUTS  
Code du produit : LIQ1843

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs

Titre	Descripteurs d'utilisation
Professional use of drain unblockers	SU22, PC35, PROC13, ERC8a
Consumer use of washing and cleaning products	SU21, PC35, ERC8a

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir section 16

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

REALCO S.A.  
Avenue Albert Einstein, 15  
B-1348 Louvain-la-Neuve - Belgium  
T +32 (0)10 45 30 00 - F +32 (0)10 45 63 63  
[info@realco.be](mailto:info@realco.be) - [www.realco.be](http://www.realco.be)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Int+32-70-245.245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A H314

Texte intégral des mentions H : voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger  
Composants dangereux : Acide sulfurique  
Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

# TECHNIK - DEBOUCHEUR TOILETTES ET EGOUTS

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)	: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage. P301+P330+P331+P310 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P405 - Garder sous clef.
Fermeture de sécurité pour enfants	: Applicable
Indications de danger détectables au toucher	: Applicable

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide sulfurique	(N° CAS) 7664-93-9 (N° CE) 231-639-5 (N° Index) 016-020-00-8 (N° REACH) 01-2119458838-20	> 30	Skin Corr. 1A, H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Consulter d'urgence un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Maintenir la victime au repos en position semi-assise. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau. Emmener à l'hôpital.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Symptômes/effets après inhalation	: Gorge douloureuse. Toux. Essoufflement. Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Rougeurs, douleur. Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Brûlures. Rougeurs, douleur. Vision brouillée.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée. Troubles gastro-intestinaux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs oxydes de soufre.
-------------------	---

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Porter un appareil respiratoire autonome à proximité immédiate du feu.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

# TECHNIK - DEBOUCHEUR TOILETTES ET EGOUTS

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Protection respiratoire.  
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.  
Procédés de nettoyage : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Rincer abondamment à l'eau.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Éviter l'inhalation de vapeurs et des fumées.  
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Prévoir une cuvette de retenue.  
Produits incompatibles : Bases fortes. Agents réducteurs. Combustibles.  
Matières incompatibles : Peut corroder certains métaux.  
Température de stockage : 10 - 30 °C  
Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Stocker dans un endroit bien ventilé.  
Matériaux d'emballage : Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

aniline (62-53-3)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	7,7 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	2 ppm
Allemagne	TRGS 910 Acceptance concentration notes	

#### Acide sulfurique (7664-93-9)

UE	Nom local	Sulphuric acid (mist)
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Nom local	Acide sulfurique # Zwavelzuur
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Allemagne	TRGS 910 Acceptance concentration notes	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

# TECHNIK - DEBOUCHEUR TOILETTES ET EGOUTS

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Équipement de protection individuelle:

Masque à gaz avec type de filtre E. Gants isolants. Lunettes de sécurité.

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Utiliser un vêtement de protection résistant aux produits chimiques. (acides)

#### Protection des mains:

Utilisez des gants en Néoprène. (EN 374)

#### Protection oculaire:

Protection oculaire (standard EN 166). Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial

#### Protection de la peau et du corps:

Utiliser un vêtement de protection chimiquement résistant

#### Protection des voies respiratoires:

Masque à gaz avec type de filtre E

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



### Protection contre les dangers thermiques:

Aucune mesure spécifique nécessaire.

### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

### Autres informations:

Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a un risque d'exposition.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Pourpre. rouge.
Odeur	: Inodore ou presque inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 0 ( $\leq$ 1)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Non applicable
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: -20 - 10
Point d'ébullition	: 310 °C (1013 hPa)
Point d'éclair	: Non applicable
Température critique	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable Ininflammable.
Pression de vapeur	: 1,3 kPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 3,4
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: 1
Masse volumique	: 1,1 - 1,4 kg/l
Solubilité	: Soluble dans l'éther diméthylque. Produit très soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 11 - 28 mPa.s
Propriétés explosives	: Non applicable.

# TECHNIK - DEBOUCHEUR TOILETTES ET EGOOTS

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Propriétés comburantes : Non applicable.  
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Autres propriétés : Produit hygroscopique.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Se décompose en cas d'élévation de température: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs oxydes de soufre. Réagit violemment avec : solvants. agents oxydants, bases et agents réducteurs.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et en l'absence d'humidité.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment au contact de l'eau. Bases. Le contact avec des substances métalliques peut libérer de l'hydrogène gazeux inflammable.

### 10.4. Conditions à éviter

Températures élevées.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Bases. Agents réducteurs. Combustibles. Solvant. matières organiques.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'échauffement: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs oxydes de soufre.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

#### Acide sulfurique (7664-93-9)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 500 mg/l
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. pH: 0 ( $\leq$ 1)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite pH: 0 ( $\leq$ 1)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non mutagène
Cancérogénicité	: Non classifiable comme cancérogène pour l'homme
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

#### Acide sulfurique (7664-93-9)

CL50 poisson 1	16 mg/l (96 heures)
CE50 Daphnie 1	> 25 mg/l (24 heures)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### TECHNIK - DEBOUCHEUR TOILETTES ET EGOOTS

Persistance et dégradabilité	Non applicable. Minéral.
------------------------------	--------------------------

#### Acide sulfurique (7664-93-9)

Persistance et dégradabilité	Non applicable. Minéral.
------------------------------	--------------------------

# TECHNIK - DEBOUCHEUR TOILETTES ET EGOUTS

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### TECHNIK - DEBOUCHEUR TOILETTES ET EGOUTS

Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.
------------------------------	---------------------

#### Acide sulfurique (7664-93-9)

Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.
------------------------------	---------------------

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### TECHNIK - DEBOUCHEUR TOILETTES ET EGOUTS

Ecologie - sol	Soluble dans l'eau.
----------------	---------------------

#### Acide sulfurique (7664-93-9)

Ecologie - sol	Soluble dans l'eau.
----------------	---------------------

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### TECHNIK - DEBOUCHEUR TOILETTES ET EGOUTS

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### Composant

Acide sulfurique (7664-93-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
------------------------------	---

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.
Indications complémentaires	: L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 20 01 14* - acides
Code HP	: H8 - «Corrosif»: substances et préparations qui, en contact avec des tissus vivants, peuvent exercer une action destructrice sur ces derniers.
Code R/ Code D	: D9 - Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D 1 à D 12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination)

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
UN 1830	UN 1830	UN 1830	UN 1830	UN 1830
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
ACIDE SULFURIQUE	ACIDE SULFURIQUE	Sulphuric acid	ACIDE SULFURIQUE	ACIDE SULFURIQUE
<b>Description document de transport</b>				
UN 1830 ACIDE SULFURIQUE, 8, II, (E)	UN 1830 ACIDE SULFURIQUE, 8, II	UN 1830 Sulphuric acid, 8, II	UN 1830 ACIDE SULFURIQUE, 8, II	UN 1830 ACIDE SULFURIQUE, 8, II
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
8	8	8	8	8

# TECHNIK - DEBOUCHEUR TOILETTES ET EGOUTS

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

				
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
II	II	II	II	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: C1
Quantités limitées (ADR)	: 1I
Quantités exceptées (ADR)	: E2
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC02
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP15
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T8
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP2
Code-citerne (ADR)	: L4BN
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Danger n° (code Kemler)	: 80
Panneaux oranges	:



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

#### Transport maritime

Quantités limitées (IMDG)	: 1 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E2
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC02
Dispositions spéciales GRV (IMDG)	: B20
Instructions pour citernes (IMDG)	: T8
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP2
N° FS (Feu)	: F-A
N° FS (Déversement)	: S-B
Catégorie de chargement (IMDG)	: C
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW15
Propriétés et observations (IMDG)	: Colourless, oily liquid, mixture over 1.41 up to 1.84 relative density. In the presence of moisture, highly corrosive to most metals. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

#### Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y840
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 0.5L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 851
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 1L

# TECHNIK - DEBOUCHEUR TOILETTES ET EGOUTS

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 855

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 30L

Code ERG (IATA) : 8L

### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C1

Quantités limitées (ADN) : 1 L

Quantités exceptées (ADN) : E2

Transport admis (ADN) : T

Équipement exigé (ADN) : PP, EP

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

### Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : C1

Quantités limitées (RID) : 1L

Quantités exceptées (RID) : E2

Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC02

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP15

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T8

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP2

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BN

Catégorie de transport (RID) : 2

Colis express (RID) : CE6

Numéro d'identification du danger (RID) : 80

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

La/Les substance(s) n'est/ne sont pas soumise(s) au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation chimique de sécurité a été effectuée pour cette substance ou ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Texte complet des descripteurs d'utilisation

ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
PC35	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
PROC13	Treatment of articles by dipping and pouring
SU21	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)

# TECHNIK - DEBOUCHEUR TOILETTES ET EGOUTS

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
------	--

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*